

**“ LÀ OÙ DES HOMMES SONT CONDAMNÉS À VIVRE DANS LA  
MISÈRE, LES DROITS DE L'HOMME SONT VIOLÉS.  
S'UNIR POUR LES FAIRE RESPECTER EST CHOSE SACRÉE. ”**

**JOSEPH WRÉSINSKI**

**Centre Communal d'Action Sociale**  
PASS (Point Accueil Santé Solidarités)  
5, rue de Crimée - 49000 ANGERS  
Tél : 02 41 88 87 40



# GUIDE

## POUR LES SANS-ABRI



Accueil  
Informations  
Orientation  
Santé



« À Angers, chacun a sa place. Ce guide est fait pour vous aider et vous orienter dans vos démarches. Il vous permettra de mieux repérer les différents services publics en matière de soins, d'hygiène, d'hébergement, et de restauration...

Ce guide des services vous informera également de certaines règles à respecter pour bien vivre ensemble. Tous nos partenaires sont prêts à vous aider si vous le souhaitez.

Faites-en le meilleur des usages. »

Françoise LE GOFF,  
Vice-présidente du CCAS,  
Adjointe aux solidarités actives.

### ATTENTION !

Ce guide, entre le moment de sa publication et le moment où il vous est remis, peut comporter des anomalies. N'hésitez pas à vous faire confirmer les lieux, les horaires en téléphonant.

### Se repérer



Informations  
Orientation



Hébergement  
de nuit



Téléphone



Santé



Douche



Élection  
de domicile



Café



Laverie



Espace pour  
animaux



Repas



Démarches



Ecoute  
Lien social



Bagagerie

115



Composer le 115 (appel gratuit)

VOIR LE PLAN

1

## AIDE ACCUEIL



Déjeuner : inscription de 11h à 11h30 (capacité 35 places)

3, rue de Crimée - Angers // 02 41 25 35 60 - Bus lignes 1-5-6-9-11 : arrêt Poissonnerie – Tram : arrêt Molière

VOIR LE PLAN

19

## CVH (Conseil et valorisation de l'humain)



Pré-accueil et prise du premier rendez-vous en préfecture. Domiciliation et distribution du courrier les après-midi de 14h à 16h30. Orientation sociale vers les partenaires.

2, square Gaston Allard – Angers // 02 41 80 00 44 (porte 1 - rez-de-chaussée droite)  
Bus ligne 3 : arrêt Allard

VOIR LE PLAN

3

## ESPACE LÉON JOUHAUX



Du lundi au vendredi : 8h à 12h (douches) – 8h à 13h (bagagerie)

Mineurs et familles douches lundi/merc/vend de 12h à 12h30

2, rue Léon Jouhaux - Angers // 02 41 25 35 60

Bus ligne 9 : arrêt Place Hérault

VOIR LE PLAN

8

## HALTE DE NUIT

Toutes les nuits de 21h à 7h -60 places - Inscriptions auprès du 115  
rue René Rouchy (derrière le multiplexe Gaumont)

Bus ligne 9 et Tram : arrêt Berges de Maine

VOIR LE PLAN

1

## PASS (Point Accueil Santé Solidarités - CCAS)



Du lundi au vendredi : 8h à 11h30

5, rue de Crimée - Angers // 02 41 88 87 40

Bus lignes 1-5-6-9-11 : arrêt Poissonnerie - Tram : arrêt Molière

VOIR LE PLAN  
4**NOTRE-DAME DE L'ACCUEIL**

Déjeuner : inscription de 10h à 11h15 (capacité 40 places – 1 euro le déjeuner)

115, rue du Pré-Pigeon - Angers // 02 41 43 59 22

Bus ligne 2 : arrêt Lutin / Ligne 7 : arrêt Place Ney

VOIR LE PLAN  
2**RESTO-BUS (Restaurant du cœur)**

Accueil inconditionnel – Restauration du soir – Lundi – mercredi - vendredi - Gratuit

1er arrêt : Quai Gambetta de 19h30 à 20h45 - Tram : Arrêt Molière

2ème arrêt : Place Sémard (gare routière) de 21h à 22h15 - Bus et Tram arrêt Gare

VOIR LE PLAN  
5**SAAS (Service d'Accueil et d'Accompagnement Spécifique)**

Lundi, mardi et jeudi : 8h à 12h et de 14h à 17h - Mercredi et vendredi : 9h à 12h

9, cour des petites maisons - Angers // 02 41 25 30 49

Bus lignes 3 et 5 : arrêt Descazeaux

**SAMU SOCIAL**

Composer le 115 (appel gratuit)

**TOURNÉES DE RUE**

Secours catholique - Fondacio - Lundi et mercredi 18h30 à 22h+ samedi 8h30 à 12h

VOIR LE PLAN  
6**49/16 (Secours catholique)**

Lieu de convivialité / Lundi – mercredi – vendredi de 14h à 17h / 3, rue de l'Aubrière -

Angers // 02 41 88 85 65 - Bus lignes 1-2-3-4-10 : arrêt Foch/Maison bleue – Ligne 7 :

arrêt Lorraine – Tram : arrêt Foch/Maison bleue

## AIDE AUX DÉMARCHES – ACCÈS AUX DROITS

VOIR LE PLAN  
9

### APTIRA

Aide juridique - Formation - Médiateur - interprète  
Sur rendez-vous  
35, rue Saint-Exupéry – Angers // 02 41 88 64 33  
Bus lignes 1-12 : arrêt Saint-Exupéry

VOIR LE PLAN  
10

### CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

RSA - FSL - APL - etc...  
32, rue Louis-Gain – Angers // 0810 25 49 30  
Bus lignes 1-12 : arrêt Sécurité Sociale

VOIR LE PLAN  
11

### CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Revenu de solidarité active (RSA) - Élection de domicile, aide sociale  
et aide personnalisée au logement  
Esplanade de l'Hôtel de Ville – Angers // 02 41 05 49 49  
Tout bus centre ville : arrêt Place Loraine ou Foch/Maison bleue

VOIR LE PLAN  
10

### CPAM (Caisse Primaire d'Assurances Maladie)

Couverture maladie universelle (CMU)  
32, rue Louis-Gain – Angers // 3646  
Bus lignes 1-12 : arrêt Sécurité Sociale

VOIR LE PLAN  
7

### LA PASS (Permanences d'accès aux soins de santé)

Accès aux soins : mardi, jeudi matin et mercredi toute la journée (sauf urgences).  
Accès aux droits sociaux de 9h à 19h30 tous les jours  
CHU. Rue Larrey - Angers // 02 41 35 38 11  
Bus ligne 8 ou Tram : arrêt CHU -Hôpital

VOIR LE PLAN  
12

### LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Permanences juridiques  
Aides aux démarches titre de séjour et personnes en situation irrégulière  
Mardi de 14h à 16h - Mercredi de 17h à 19h  
22, rue de Maine – Angers // 02 41 27 32 64  
Bus ligne 9 : arrêt Rennes - Ligne 10 : arrêt Talet

### MSA (Mutualité Sociale Agricole)

RSA - Couverture sociale  
3, rue Charles-Lacretelle - 49070 Beaucozoué // 02 41 31 75 75  
Bus ligne 11 : arrêt Lacretelle

VOIR LE PLAN  
5**SAAS (Service d'Accueil et d'Accompagnement Spécifique)**

RSA - Élection de domicile - Aide aux démarches

9, cour des petites maisons – Angers // 02 41 25 30 49

Bus lignes 3-5 : arrêt Descazeaux

VOIR LE PLAN  
6**SECOURS CATHOLIQUE**

Élection spécifique de domicile

Mardi et vendredi de 10h à 12h

15, rue de Brissac – Angers // 02 41 88 85 65

**ADDICTOLOGIE**VOIR LE PLAN  
20**ALIA / CSAPA**

Centre de Soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

8, rue de Landemaure - Angers, Lundi au vendredi // 02 41 47 47 37

Tramway terminus Roseraie ou Bus 5 arrêt Boucher -Thomas/Appentis (5 mn marche)

VOIR LE PLAN  
20**ALIA**

Centre de délivrance de traitements de substitution aux opiacés

8 rue de Landemaure – Angers // 02 41 57 59 25

Lundi au vendredi de 8h30 à 13h sauf le mardi de 13h à 16h

VOIR LE PLAN  
13**ALIA / LA BOUTIK - CAARUD**

Centre d'Accueil et d'Accompagnement de la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues

23, rue Marceau - Angers // 02 41 93 63 17

Tram : arrêt les gares

VOIR LE PLAN  
7**ALIA / TOTEM**Récupérateur/échangeur de seringues et matériel stériles  
(récupérer les jetons au PASS et la Boutik)

Parking du CHU (côté maternité)

www.alia49.fr

**AIDE PSYCHOLOGIQUE**VOIR LE PLAN  
1**PASS - CCAS**

5, rue de Crimée – Angers // 02 41 88 87 40

Mercredi : 8h à 11h30

Bus lignes 1-5-6-9-11 : arrêt Poissonnerie – Tram : arrêt Molière

## CONSULTATIONS DENTAIRES

VOIR LE PLAN  
16

### CRUX ROUGE FRANÇAISE

Mardi et jeudi : 9h à 11h30 - Mercredi : 14h15 à 16h15  
62, boulevard Saint-Michel - Angers // 02 41 42 60 28  
Bus ligne 1 : arrêt Mail

## CONSULTATIONS MÉDICALES

VOIR LE PLAN  
7

### LA PASS (Permanences d'accès aux soins de santé)

Accès aux soins : mardi, jeudi matin et mercredi toute la journée (sauf urgences).  
Accès aux droits sociaux de 9h à 19h30 tous les jours  
CHU. Rue Larrey - Angers // 02 41 35 38 11  
Bus ligne 8 ou Tram arrêt CHU -Hôpital

VOIR LE PLAN  
16

### MÉDECINS DU MONDE

Lundi et mercredi : 14h15 à 16h15 - Vendredi : 9h30 à 11h30  
62, bd Saint-Michel - Angers // 02 41 43 65 66  
Bus ligne 1 : arrêt Mail

VOIR LE PLAN  
1

### PASS - CCAS

Lundi au vendredi : 8h à 11h30 - infirmière sur place  
5, rue de Crimée - Angers // 02 41 88 87 40  
Bus lignes 1-5-6-9-11 : arrêt Poissonnerie - Tram : arrêt Molière

## CONTRACEPTION - SEXUALITÉ

VOIR LE PLAN  
10

### PLANNING FAMILIAL

Accueil anonyme gratuit - Conseil familial et conjugal - Victimes de violences sexuelles - IVG  
Lundi au vendredi : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h30 sauf mercredi matin et mardi jusqu'à 19h  
35, rue Saint-Exupéry - Angers // 02 41 88 70 73  
Bus lignes 1-12 : arrêt Saint-Exupéry

VOIR LE PLAN  
16

### CENTRE DE PLANIFICATION

Consultations gynécologiques sur rendez-vous  
Lundi au vendredi : 9h à 12h30 - 14h à 17h30 - Sauf mercredi matin  
62, boulevard Saint-Michel - Angers // 02 41 31 31 45  
Bus ligne 1 : arrêt Mail



VOIR LE PLAN  
7**PLANIFICATION IVG – CHU CENTRE FLORA TRISTAN**

Lu et je : 8h30 à 17h30 - Mar et mer : 8h30 à 18h - Vend : 8h30 à 16h30  
 Permanences pour les mineures, mercredi : 14h à 17h (sauf juillet-août)  
 Rue Larrey - Angers // 02 41 35 38 43  
 Bus lignes 8 ou Tram : arrêt CHU-hôpital

**ÉCOUTE****VIOLS FEMMES INFORMATIONS**

Numéro vert : 0 800 05 95 95 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
 Du lundi au vendredi : 10h à 19h

**SOS AMITIÉ**

02 41 86 98 98

**SOS FEMMES**

9h à 12h et 14h à 17h  
 02 41 87 97 22

**AAVAS (Association d'aide aux victimes d'abus sexuels)**

Sur rendez-vous  
 8, rue Ambroise-Paré - Angers // 02 41 36 02 07  
 Bus ligne 1 : arrêt La Bruyère

**SIDA**VOIR LE PLAN  
14**AIDES**

Accueil - Tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h  
 11, square Winston Churchill – Angers // 02 41 88 76 00  
 Tram : arrêt Winston Churchill

VOIR LE PLAN  
7**CHU**

Dépistage anonyme et gratuit  
 Mardi : 8h à 9h30 – 13h30 à 15h30 - Mercredi : 15h30 à 18h30 - Vendredi : 13h30 à 15h30  
 Rue Larrey – Angers // 02 41 35 41 13  
 Bus lignes 8 ou Tram : arrêt CHU-hôpital

## TRAVAIL – EMPLOI – FORMATION



### MLA (Mission Locale angevine)

Accès aux droits pour les 16-25 ans

Du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17h (fermé jeudi matin) + tous les matins permanence au SAAS

2, rue Baudrière - Angers // 02 56 56 50 48

Bus lignes 1-5-9-11 : arrêt République

## URGENCES MÉDICALES

### COMPOSER LE 15

## VACCINATIONS

### SERVICE SANTÉ PUBLIQUE DE LA VILLE D'ANGERS

Hépatite B - Tétanos - Polio – Diphtérie

Rue des Ursules – Angers // 02 41 05 40 40

Tout bus centre ville : arrêt place Loraine ou Foch/Maison bleue

## ! « LA LIBERTÉ DES UNS S'ARRÊTE OU COMMENCE CELLE DES AUTRES »

Les règles sont celles de toute communauté humaine :

- éviter les nuisances sonores (bruits, musique, tapage nocturne)  
(arrêté préfectoral et municipal 1991)
- éviter les attitudes agressives (paroles, gestes),
- éviter l'ivresse sur la voie publique (Code des débits de boissons, art. 76) et lire  
ci-dessous.

## ! CONSOMMATION D'ALCOOL

**L'arrêté municipal du 06 mai 2011** interdit la consommation, le port et le transport d'alcool dans tout le périmètre du Centre Ville d'Angers entre 18h et 4h du matin.

## ! VOUS ET VOTRE ANIMAL

**Quelques rappels :**

**Arrêté municipal du 2 octobre 2002**

Il est interdit d'abandonner les animaux domestiques. Tout animal errant [...] sera capturé et conduit à la fourrière. Tout animal domestique circulant sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public doit être tenu en laisse.

Les dogues argentins ou les chiens assimilables au dogue argentin par leurs caractéristiques morphologiques doivent être muselés.

L'accès des aires de jeux pour enfants est strictement interdit à tout animal domestique.

Le regroupement prolongé de chiens, accompagnés ou non de leurs maîtres, sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public, est interdit.

Il est interdit de laisser déposer les déjections des animaux sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public.

**Article L211-13-1 du Code rural** : Le propriétaire ou le détenteur d'un chien de première (chiens d'attaque) ou deuxième catégorie (chiens de garde et de défense)\* est tenu d'être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

**Article L211-14 du Code rural** : La détention des chiens de première et deuxième catégorie est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune où le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside.

**Article L211-19-1 du Code rural** : Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

## SPA

Promenade de la Baumette – Angers // 02 41 66 32 23

Pensez à faire vacciner votre animal pour le protéger, pensez à le faire identifier.

Sachez que le puçage est obligatoire.

Un arrangement est possible avec la SPA pour la garde de votre chien si vous dormez en abri de nuit (contact SSAS page 3).

**ATTENTION** : vous avez sept jours pour récupérer votre animal, après ce délai, ce dernier est considéré comme adoptable.